

Master - Management sectoriel



Code : 1353101W

LIEU DE FORMATION

IAE Pau (UPPA)
Avenue du Doyen
Poplawski
64000 PAU

Durée : 1 an au cours du
Master 2

CONTACT

Formation :
David CARASSUS
Responsable du Master 2
david.carassus@univ-pau.fr

Alternance :
Amaia ECHEVERRIA
Responsable Relation
Entreprise
05 59 40 81 40
amaia.echeverria@univ-pau.fr

[TÉLÉCHARGER LA FICHE
AU FORMAT CSV](#)

Management des collectivités locales (MCL)

La fonction publique territoriale est née il y a 30 ans, avec les lois de décentralisation. Elle représente aujourd'hui 1/3 des fonctionnaires, soit 1,8 million d'agents, dont 50% de femmes. Elle est présente dans les communes, les départements, les régions et leurs établissements. On peut accéder à un poste dans la fonction publique par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée ou par voie de concours, qui permet d'acquérir le statut de fonctionnaire.

TRAVAILLER DANS UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE, C'EST :

ÊTRE ACTEUR DE LA PROXIMITÉ AU SERVICE DE LA POPULATION

Les collectivités locales sont les premiers interlocuteurs administratifs des citoyens. Elles ont la charge des services publics de proximité : transports en commun, activités périscolaires, accès à la culture, entretien des voies, préservation de l'environnement, etc.

Elles peuvent assurer leurs missions par leurs moyens propres, ou les déléguer en tout ou partie à des partenaires privés (entreprises, associations) ou publics (syndicats, groupements).

EXERCER DES MÉTIERS DIVERSIFIÉS ET ÉVOLUTIFS

La fonction publique territoriale offre plus de 250 métiers différents, dans tous les domaines de la gestion, mais aussi de l'aménagement, du social, de la technique, de la culture, du sport...

La formation tout au long de la vie professionnelle, afin de se spécialiser, ou d'acquérir de nouvelles compétences, est un droit des fonctionnaires.

Les administrations locales connaissent, depuis 1984, une tendance marquée vers l'augmentation de leurs responsabilités :

- par transfert des compétences de l'Etat (ex : formation professionnelle et apprentissage confiés aux Régions en 2006)

- par regroupement des compétences des communes (lois de 1999, 2004, 2007, 2010).

Parallèlement, les contraintes financières, juridiques et environnementales, et les attentes managériales des personnels, ont complexifié le contexte des collectivités locales.

Pour ces quatre raisons, il est possible d'accéder à des postes recouvrant plusieurs domaines (juridique, financier, technique, culturel ou social par exemple) dans une collectivité locale, plus rapidement que dans une entreprise de taille équivalente.

Loin de l'image bureaucratique du fonctionnaire, le cadre territorial du XXI^e siècle est donc, ainsi que l'ont défini Gifford Pinchot puis Vincent Champain, un « intrapreneur » chargé de porter la partie du service public dont il est chargé vers la performance et la qualité, au moyen des outils de gestion modernes, et cela dans un milieu en évolution permanente.

Objectifs

Les objectifs de la formation

Développer des compétences en gestion des collectivités locales, en particulier concernant :

- leur structuration et modes de gestion,
- leur stratégie et pilotage des politiques publiques,
- leur gestion des ressources humaines,
- leur marketing public et gestion de la relation usager,
- leur comptabilité, leur contrôle de gestion et gestion financière,
- leurs techniques d'information et de communication

Insertion

Métiers accessibles

- DGS/DGA,
- Secrétaire de mairie, directeur/chef de service (sport, culture, économie, etc.),
- Contrôleur de gestion, auditeur interne, analyste financier,
- Chargé du pilotage et de l'évaluation des politiques locales,
- Marketing territorial,
- Responsable RH,
- Directeur de la communication,
- Chargé de mission, chef de projet,
- Collaborateur de cabinet,
- Consultant, expert, chargé de clientèle collectivité, etc.

Secteurs d'activité

- COLLECTIVITÉS LOCALES (communes, EPCI, départements, SDIS, régions), en tant que contractuels ou en passant les concours de la fonction publique territoriale (pendant ou après le Master)
- ENTREPRISES PARTENAIRES (agences publiques locales, banque et établissements financiers, fournisseurs, consultants, etc.)
- STRUCTURES SATELLITES DE COLLECTIVITÉS (délégataires de services publics, concessionnaires...)
- STRUCTURES ASSOCIÉES (société d'économie mixte locale, associations, établissements publics locaux...)

Taux d'insertion

50% des étudiants insérés ont un salaire net mensuel d'au moins 1900 euros hors primes

63% des diplômés occupent un emploi dans la fonction publique ou une entreprise publique

75% en CDI

80% des étudiants sont en emploi 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Contenus

Contenu de la formation

COURS SPÉCIFIQUES AU MANAGEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Opinion publique et gestion de la relation citoyenne 40h

Management numérique des politiques locales 40h

Pilotage des politiques locales (2) 40h

GRH en contexte public local 40h

Séminaires : actualités des collectivités territoriales 30h

Comptabilité publique et analyse financière locale 40h

Contrôle de gestion en contexte public 40h

Méthodes de recherche 40h (dont 20h optionnelles)

Langues vivantes 20h

IMMERSION PROFESSIONNELLE ET MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES OBLIGATOIRES

Elle conduit à la rédaction d'un mémoire sous la direction d'un enseignant et permet d'investir les connaissances acquises dans des activités opérationnelles en lien avec les connaissances académiques abordées tout au long du Master.

Rythme d'alternance

En Master 2, le rythme est alterné : 1 semaine de cours puis 3 semaines en milieu professionnel.

Admissions

Conditions d'accès

Les étudiants ayant obtenu :

Le master 1 parcours Management des Collectivités Locales

Un autre bac+4 en rapport avec le master Management des Collectivités Locales (sélection sur dossier).

La sélection s'effectue sur la base de l'étude du dossier du candidat.

